



**PREFET DE
HAUTE MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

INTÉRESSÉ

Commune de Cusey

dossier n° DP 052 158 26 S0007

date de dépôt : **02 août 2026**

date d'affichage d'avis de dépôt : **02 août 2026**

demandeur : **Monsieur BAILLY Jean-Philippe**
pour : **l'aménagement de conteneurs en box pour chiens**

adresse terrain : **3 rue du Pont d'Archon, à Cusey (52190)**

**ARRÊTÉ
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Cusey,

Vu la déclaration préalable présentée le 02 août 2026 par Monsieur BAILLY Jean-Philippe demeurant 9 rue Raymond Bougeot, à Chenove (21300);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'aménagement de conteneurs en box pour chiens ;
- sur un terrain situé 3 rue du Pont d'Archon, à Cusey (52190) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis défavorable de Monsieur le Maire en date du 02/08/2026 ;

Considérant que l'article R.421-14 a) du code de l'urbanisme dispose que sont soumis à permis de construire les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, les travaux ayant pour effet la création d'une emprise au sol supérieure à vingt mètres carrés ;

Considérant que ces travaux ont pour effet de créer une emprise au sol de 120 m² ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.421-14 a), du code de l'urbanisme susvisé, les travaux projetés relèvent du régime du permis de construire.

ARRÊTE

Article 1

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à Cusey, le **02/08/2026**

Le maire,
(nom, prénom et qualité du signataire)

Jean-Michel RABIER

[Signature]



Information complémentaire :

Une demande de permis de construire devra être déposée en mairie de Cusey.

